

# POSTES D'ENSEIGNANTS : Réponse de la Ministre à R COURTEAU



15 FEV. 2016

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La ministre*

*Paris, le* 27 JAN. 2016

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur les préoccupations du syndicat départemental UNSA éducation de l'Aude, concernant les moyens attribués au département de l'Aude pour la rentrée 2016.

Comme vous le savez, l'effort de création de postes engagé dès la rentrée 2012 se poursuit aujourd'hui. Ainsi, pour la rentrée 2016, 6 639 nouveaux postes d'enseignement seront créés dont 3 835 pour le premier degré, alors même que le nombre d'élèves va diminuer, et 2 804 pour le second degré. Les territoires bénéficieront donc de marges de manœuvre exceptionnelles.

Ces moyens sont désormais répartis entre les académies non seulement en fonction de leur nombre d'élèves, mais aussi, depuis l'an dernier, en tenant compte des trois priorités de notre ministère. Tout d'abord, le critère social pour renforcer l'accompagnement des élèves les plus fragiles scolairement et socialement, auquel 1 643 postes sont dédiés. Ensuite, le critère territorial pour mieux prendre en compte les besoins de la ruralité. Ainsi, 120 postes pour le premier degré sont attribués au titre des protocoles ruraux déjà conclus ou en préparation, qui permettent de préserver tout ou partie des effets de la démographie dans le cadre d'une discussion avec les élus locaux sur des réorganisations du réseau des écoles. Enfin, la priorité au premier degré, prévue par la loi de Refondation de l'école, se traduira par la création de 2 027 nouveaux postes qui permettront de développer la scolarisation des moins de trois ans, le dispositif « plus de maîtres que de classes » ou encore le remplacement et la formation continue des enseignants.

Pour la rentrée 2016, les nouveaux postes accordés au second degré permettront d'accompagner la hausse démographique ainsi que la mise en œuvre de la réforme du collège, qui prévoit la création de 4 000 postes sur deux ans.

Au total, à la rentrée 2016, l'engagement du Président de la République de créer 60 000 postes dans l'éducation aura donc une traduction sans précédent dans les écoles et établissements scolaires. Cette carte académique permet de poursuivre toujours plus l'ambition d'une école exigeante, plus juste et au cœur de la République.

C'est dans le cadre de cette politique volontariste que l'académie de Montpellier sera dotée pour la rentrée 2016 de 300 postes pour le premier degré et 150 postes pour le second degré.

Najat VALLAUD-BELKACEM

***Le secrétariat parlementaire confirme que, suite à la rencontre de Roland COURTEAU, Sénateur, et, Marie Hélène FABRE, Députée, qui a eu lieu en janvier 2016 au Ministère, 30 postes d'enseignants de plus ont été affectés au département de l'Aude.***